

rentes ? Comment rembourser le déposant en même temps qu'augmenter dans une large mesure l'aide que réclame le client ? Dans des conditions ordinaires, les dépôts retirés qui ne sont pas remplacés par des dépôts nouveaux sont payés à même les escomptes. L'expérience a démontré qu'il est toujours très difficile d'empêcher ceux-ci de prendre trop d'extension.

Car s'exposer à réduire les escomptes dans un moment de gêne est une de ces éventualités qu'une sage administration doit éviter. Puisque le placement exclusif des dépôts dans l'escompte offre ce danger, il faut savoir en mettre une partie dans les bonnes valeurs du pays ou de l'étranger. C'est ce qui, depuis quelque temps, se pratique dans nos grandes institutions. Sans doute, les valeurs rendent un intérêt peu élevé, mais la première considération doit être la *garantie* : le taux de l'intérêt doit toujours être secondaire, et c'est parce qu'on a méconnu cette vérité que tant de désastres sont arrivés. Si donc une partie des dépôts doit être ainsi traitée, cela entraîne comme conséquence inévitable la considération de l'intérêt à payer au déposant. Comment pourrez-vous lui accorder un taux élevé quand vous n'obtenez vous-même que quatre pour des valeurs de premier ordre ?

Comptez aussi qu'une bonne administration doit garder en caisse, au réalisable immédiatement, au moins un quart des dépôts. A l'intérêt que vous payez il vous faut ajouter ce que vous couteront vos disponibilités, sans parler d'une part pour les dépenses et les pertes.

Nous n'apprendrons rien à ceux qui sont chargés de l'administration de nos banques ; quelques-uns en tiennent compte, mais la concurrence en porte d'autres à ignorer ceci, et quand l'heure d'établir le bilan est arrivée, on se trompe soi-même en donnant trop de valeur à des dettes douteuses, pour ne pas montrer un résultat que l'actionnaire et le public verraient d'un mauvais œil. Je sais qu'il est extrêmement difficile d'en arriver à une entente sur le taux d'intérêt à donner au déposant. Bien des raisons, qu'il est inutile d'exposer ici, rendent la chose impossible, mais, tout en gardant une certaine indépendance, rien ne justifie les taux élevés qui ont cours jusqu'à ce jour et qui — nous sommes heureux de le constater — se sont abaissés dernièrement. Ce n'est qu'un premier pas ; espérons que, dans l'intérêt des banques et du déposant lui-même, le mouvement ne s'arrêtera pas là. Tous tiennent à leur argent et préfèrent le savoir placé sûrement à trois ou même deux et demi pour cent que compromis à quatre.

Pourquoi n'agirions-nous pas comme le font les banques en Angleterre et sur le Continent, qui établissent périodiquement le taux et en informent les déposants, leur accordant le loyer de leur argent en raison de ce qu'il vaut pour elles ?